

Commune de VEZELS-ROUSSY
20 route des Vallées
15130 VEZELS-ROUSSY

Envoyé en préfecture le 28/01/2025
Reçu en préfecture le 28/01/2025
Publié le
ID : 015-211502570-20250123-DEL_2025_06-DE

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-GERE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VEZELS-ROUSSY**

Séance du 23 janvier 2025

Délibération n° DEL_2025_06

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de janvier, le Conseil Municipal de la commune de Vezels-Roussy dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 20 route des Vallées 15130 Vezels-Roussy, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc TOURLAN, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 14 janvier 2025

Présent(s) : BOLLAERT Maryse, CAPREDON Jean-Baptiste, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, TOURLAN Jean-Luc, VIGNES Sylvie,

Absent(s) : MAX Pablo, LESCURE Céline qui a donné pouvoir à ROUMANIOL Jacques, PEPIN Monique qui a donné pouvoir à TOURLAN Jean-Luc, PRADAL Stéphanie,

Secrétaire de Séance : ROUMANIOL Jacques

Objet de la délibération : **ETAPE FINALE DU TOUR DU CANTAL CADETS 2025
ET CREATION VIDEO DE LA COMMUNE**

DELIBERATION

Mr la Maire expose à l'assemblée la proposition de l'association Athlétique Club Vélocipédique Aurillac (ACVA) pour la participation à l'organisation de l'étape finale du tour du cantal cadet qui arrivera donc à Vezels-Roussy le 22 juin.

Mr le Maire propose à l'assemblée de valider le projet et en ce sens d'accepter comme à l'accoutumé la participation financière de la commune à l'organisation de cette évènement.

Il propose également qu'à cette occasion moyennant un coût de 1370 € (selon le devis de Mayeul Vidéo) la réalisation d'une vidéo présentant la commune.

DECISION

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- VALIDE la participation de la commune à l'organisation de l'étape du Tour du Cantal Cadets (participation financière à l'organisateur Athlétique Club Vélocipédique Aurillac (ACVA), organisation de la cérémonie de remise des prix avec Buffet...)

- VALIDE le devis proposé par Mayeul Vidéo pour la création d'une vidéo de la commune
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet évènement.

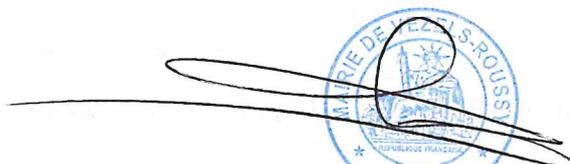
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire le : 23 janvier 2025
Reçu en préfecture le : 28 janvier 2025
Publié ou notifié le : 28 janvier 2025

Envoyé en préfecture le 28/01/2025
Reçu en préfecture le 28/01/2025
Publié le
ID : 015-211502570-20250123-DEL_2025_06-DE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :
En Mairie le, 23 janvier 2025

Le Maire
Jean-Luc TOURLAN



Le secrétaire de séance
Jacques ROUMANIOL

